

Partie réservée au service

contrat envoyé le :

Att. Ass. Paiement Gratuit Forfait ménage

Salle louée :

MdP C.F. MPoint C. Loisirs Rully Th Cin

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

Mairie de Chagny

71150 CHAGNY

représenté par **Sébastien LAURENT, Maire,**

et : Collège Louise Michel - D. BOURIAS, Principal
route de Saint Loup de la Salle, 71150 CHAGNY

et (si colocation)

Il est convenu ce qui suit :

suite à un avis favorable du comité d'utilisation des salles municipales, la **salle municipale**
« Théâtre des Copiaus » à Chagny est mise à disposition du locataire

du lundi 14 mars 2022 - 11h au jeudi 17 mars 2022 - 17h

Le présent contrat est effectif lorsque le dossier de location est complet :

- chèque de règlement du montant total de la location
- attestation d'assurance responsabilité civile comportant les garanties nécessaires
- règlement intérieur signé

Le tarif est voté annuellement. Le montant qui s'applique est celui en vigueur au jour de la signature dudit contrat. Le paiement des salles devra être effectué au plus tard 1 mois avant la location et déposé auprès du service de location. Un état des lieux contradictoire est réalisé avant et après la location.

Le locataire certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des locaux et s'engage à le respecter. Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse de la salle, un forfait ménage, voté chaque année en conseil municipal, sera facturé au locataire. Le montant du forfait ménage est indiqué directement sur le contrat de location.

Fait en deux exemplaires à Chagny, le 15 septembre 2021

Le locataire (ou les colocataires),

Le Maire ou son représentant,

COUT DE LA LOCATION : Gratuit €

Maison du Peuple

Durée du forfait :

- Week-end (du vendredi au lundi)
 24 h (du lundi au jeudi) 1/2 journée (du lundi au jeudi)

Type de location :

- Complète (grande salle, hall d'accueil et cuisine)
 Petite salle avec cuisine
 Petite salle seule

Pièces à fournir :

- Chèque de €
 Attestation d'assurance

Dans le cadre d'une mise à disposition
gracieuse :

Forfait ménage : €
Paiement à réception d'un titre de recette
émis par la Mairie de Chagny.

Etat des lieux entrant et sortant : 10 h

Salle Claude Forêt

Durée du forfait :

- Week-end (du vendredi au lundi)
 24 h (du lundi au jeudi) 1/2 journée (du lundi au jeudi)

Pièces à fournir :

- Chèque de €
 Attestation d'assurance

Dans le cadre d'une mise à disposition
gracieuse :

Forfait ménage : €
Paiement à réception d'un titre de recette
émis par la Mairie de Chagny.

Etat des lieux entrant et sortant : 9 h

Centre de loisirs de Rully

Durée du forfait :

- Week-end (du vendredi au lundi)

Pièces à fournir :

- Chèque de €
 Attestation d'assurance

Dans le cadre d'une mise à
disposition gracieuse :

Forfait ménage : €
Paiement à réception d'un titre de recette
émis par la Mairie de Chagny.

Etat des lieux entrant et sortant : h

Théâtre des Copiaus

Durée du forfait :

- Week-end (du vendredi au lundi) 24 h (du lundi au jeudi)

Type de location :

- Salle de spectacle + foyer
 Foyer

Pièces à fournir :

- Chèque de €
 Attestation d'assurance

Dans le cadre d'une mise à
disposition gracieuse :

Forfait ménage : €
Paiement à réception d'un titre de
recette émis par la Mairie de Chagny.

Etat des lieux entrant et sortant : 11 h

A noter : la présence du régisseur municipal est facturée en supplément après la manifestation et en fonction du nombre d'heures de présence du régisseur municipal.
Le tarif est voté annuellement en conseil municipal (horaire de jour de 7 h à 22 h / horaire de nuit de 22 h à 7 h). La perception minimale lors de votre location est de 1 h en tarif jour.

Maison Pointue

Durée du forfait :

- Week-end (du vendredi au lundi) 24 h (du lundi au jeudi)

Pièces à fournir :

- Chèque de €
 Attestation d'assurance

Etat des lieux entrant et sortant : h